



Assemblée générale

Distr. générale
14 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 116 a) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général

1. Les articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale se lisent comme suit :

« *Article 155*

L'Assemblée générale nomme un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires comprenant seize membres, dont trois au moins sont des experts financiers d'une compétence reconnue.

Article 156

Les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. Les trois experts financiers ne doivent pas se retirer en même temps. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité consultatif au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante. »

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Andrzej T. Abraszewski (Pologne)³
Ronald Elkhuisen (Pays-Bas)¹
Jorge Flores Callejas (Honduras)¹
Collen V. Kelapile (Botswana)³
Guillermo Kendall (Argentine)²

* A/62/50.



Igor V. Khalevinski (Fédération de Russie)²
Jerry Kramer (Canada)¹
Susan M. McLurg (États-Unis d'Amérique)²
Tommo Monthe (Cameroun)²
Stafford Neil (Jamaïque)³
Rajat Saha (Inde)¹
Christina Vasak (France)²
Sun Minqin (Chine)¹
Mohammad Mustafa Tal (Jordanie)³
Nonye Udo (Nigéria)³
Jun Yamazaki (Japon)¹

¹ Mandat expirant le 31 décembre 2007.

² Mandat expirant le 31 décembre 2008.

³ Mandat expirant le 31 décembre 2009.

3. Les mandats de MM. Elkhuizen, Callejas, Kramer et Saha, de M^{me} Sun et de M. Yamazaki venant à expiration le 31 décembre 2007, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-deuxième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

4. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-deuxième session.
